

# Saint-Marcouf : l'île du large classée Monument historique

Modifié le 12/04/2017 à 19:32 | Publié le 12/04/2017 à 19:26



• L'île du large de Saint-Marcouf vient d'être classée Monument historique. | Ouest-France.

Par Ouest-France.

La demande avait été lancée en 2015 par les amis de l'île Saint-Marcouf. C'est désormais signé : l'île du large Saint-Marcouf est classée Monument historique.

L'association des amis de l'île du large Saint-Marcouf et son président, Christian Dromard, peuvent se réjouir : l'arrêté a été signé le 25 janvier par la ministre de la Culture. L'île du large Saint-Marcouf a été classée Monument historique. « **Cette demande de classement remonte à 2015. Nous l'avions lancée pour protéger le site, en accord avec la Direction des affaires culturelles (Drac). Cette demande avait été validée par la commission régionale cette même année** », explique Christian Dromard dont le projet a été défendu par Philippe Rochas, conservateur régional des monuments historiques.

## Quel avenir ?

Après un passage réussi en commission nationale, la décision a été prise, à l'unanimité, de classer l'île du large Monument historique. « **C'est un plus, car l'île est désormais intégrée au périmètre lié à la demande de classement des plages du Débarquement par l'Unesco** », se réjouit Christian Dromard.

